



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question orale n° 842

Texte de la question

M. Jean-Pierre Dufau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le problème de la réforme des lycées au cycle terminal et plus particulièrement sur les horaires et les conditions d'enseignement des sciences, en particulier ceux des sciences de la vie et de la terre (SVT). Ces matières sont remises en cause par une diminution globale des horaires alloués aux sciences, ce qui est contraire aux souhaits d'un rééquilibrage des disciplines, en particulier dans les filières L et ES. Les sciences sont pourtant au cœur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. On ne saurait concevoir un cursus secondaire général et technologique sans une discipline scientifique à part entière. Par l'objet de leur étude et leur méthodologie, les SVT contribuent largement à l'attractivité des Sciences vis-à-vis des jeunes en recherche d'orientation et de débouchés. Pour l'instant, la France occupe une position d'avant-garde dans ce domaine, il serait dommage de remettre cette position en question. C'est pourquoi il lui demande de consacrer tous les moyens nécessaires aux SVT, en maintenant au minimum les horaires actuels pour ensuite les développer dans les filières générales S, L, et ES, ainsi que dans les filières technologiques en lycée.

Texte de la réponse

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau, pour exposer sa question, n° 842, relative aux conditions d'enseignement des sciences de la vie et de la terre.

M. Jean-Pierre Dufau. Madame la secrétaire d'État chargée des sports, je souhaite appeler l'attention du Gouvernement sur le problème de la réforme des lycées au cycle terminal et plus particulièrement sur les horaires et les conditions d'enseignement des sciences, en particulier ceux des sciences de la vie de la terre. Ces matières sont remises en cause par une diminution globale des horaires alloués aux sciences, ce qui est contraire aux souhaits d'un rééquilibrage des disciplines, en particulier dans les filières L et ES. Les sciences sont pourtant au cœur des enjeux environnementaux, sociaux et économiques. On ne saurait concevoir un cursus secondaire général et technologique sans une discipline scientifique à part entière. Par l'objet de leur étude et leur méthodologie, les SVT contribuent largement à l'attractivité des sciences pour des jeunes en recherche d'orientation et de débouchés. La France occupe, à l'heure actuelle, une position d'avant-garde dans ce domaine ; il serait dommage de remettre cette position en question.

C'est pourquoi je vous demande, madame la secrétaire d'État, que soient consacrés tous les moyens nécessaires aux SVT en maintenant au minimum les horaires actuels pour, ensuite, les développer dans les filières générales S, L, et ES, ainsi que dans les filières technologiques en lycée.

M. le président. La parole est à Mme Rama Yade, secrétaire d'État chargée des sports.

Mme Rama Yade, *secrétaire d'État chargée des sports*. Monsieur le député Dufau, comme vous le savez, le Président de la République a présenté, le 13 octobre dernier, la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010. Cette réforme vise à permettre la réussite de chaque élève en le préparant au mieux aux études supérieures grâce à une meilleure orientation, à un bon accompagnement et à l'adaptation du lycée à son époque de la façon la plus optimale. Pour atteindre ces objectifs, la spécialisation interviendra

progressivement. La classe de seconde est ainsi réaffirmée dans sa vocation de " classe de détermination ". Elle est essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux champs disciplinaires nouveaux contre un seul aujourd'hui. Dans ce cadre, un nouvel enseignement intitulé " méthodes et pratiques scientifiques ", destiné à encourager les vocations scientifiques, concernera les SVT. La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un ensemble important de disciplines communes aux différentes séries générales ES, L ou S et constitutives d'une culture partagée. La formation scientifique est une composante essentielle de la formation générale. À ce titre, elle sera poursuivie dans les séries ES et L à raison d'une heure trente hebdomadaire en classe de première. Enfin, la classe terminale, grâce à une spécialisation plus affirmée, permettra une meilleure préparation aux études supérieures. Un enseignement de spécialité SVT y sera proposé.

Cette réorganisation pédagogique qui vise aussi le rééquilibrage entre les différentes séries préservera, sur l'ensemble du lycée, les grands équilibres entre les disciplines actuellement enseignées. Demain, les élèves, qui emprunteront un parcours scientifique, bénéficieront de plus de 270 heures d'enseignement de sciences de la vie et de la terre et même davantage - plus de 350 heures - s'ils suivent l'enseignement d'exploration et l'enseignement de spécialités.

Autrement dit, l'offre d'enseignement ne sera pas réduite. Elle sera simplement organisée différemment grâce à la complémentarité des heures de cours disciplinaires et des heures d'enseignement personnalisé.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Dufau.

M. Jean-Pierre Dufau. Je regrette tout de même, madame la secrétaire d'État, que vous ayez oublié de mentionner qu'en première scientifique, les élèves dont vous parlez perdront une heure de SVT, une heure et demie de physique et chimie et une heure de mathématiques. Cela ne me semble pas un progrès dans l'accès aux disciplines scientifiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Dufau](#)

Circonscription : Landes (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 842

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11246

Réponse publiée le : 10 décembre 2009, page 10455

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 1er décembre 2009